Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID: 038-200085751-20230719-D_2023_217-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE



Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes Rue du 19 Mars 1962 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex T. 04 74 29 31 00 F. 04 74 29 31 09

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2023

Délibération n°2023/217

Nombre de conseillers :

En exercice: 66 Présents: 40 Votants: 53 Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreetrhone.fr

Date de convocation du Conseil: 11 juillet 2023

MEMBRES PRESENTS:

ANJOU Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE Mme CLARET Nelly

BEAUREPAIRE Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mme

MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan

BELLEGARDE POUSSIEU Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD Mr ANDRE Sébastien
CHALON Mme TYRODE Elisabeth

CHANAS Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
LE PEAGE DE ROUSSILLON Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION

Sébastien

LES ROCHES DE CONDRIEU Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU Mr MERLIN Denis
PISIEU Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN Mme DEZARNAUD Sylvie

ROUSSILLON Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mr ROUSVOAL Marc –

Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme

LINOSSIER Nathalie Mr TEIL Laurent

SAINT CLAIR DU RHONE Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric

SAINT JULIEN DE L'HERMS Mr MONTEYREMARD Axel

SAINT MAURICE L'EXIL Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis - Mme

CHOUCHANE Aida

SAINT PRIM Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE Mr VIAL Gilles – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI

Xavier

SONNAY Mr LHERMET Claude VERNIOZ Mr REY Jean Marc



SABLONS

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 24/07/2023



EXCUSES AVEC POUVOIR: Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André - Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean-François - Mme BONNET Josette pouvoir à Mr PEY René - Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr CORRADINI Louis - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mme CLARET Nelly - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mme GIRAUD Dominique -

EXCUSES: Mr MONTEYREMARD Christian - Mr FLAMMANT Yann - Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel - Mr IMBLOT Jean-Paul - Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent - Mr MERCIER Serge -Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr BECT Gérard - Mme LIBERO Marie-France - Mr SATRE

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

 ω (% ω 80

OBJET: Affaires sociales: subventions aux associations – Secours Populaire

Le Secours Populaire est une association caritative à but non lucratif loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Le Secours Populaire Français intervient auprès des personnes victimes de l'injustice sociale en privilégiant une approche globale pour aider les personnes accueillies.

Sur le territoire d'EBER, le Secours Populaire Français a 2 antennes : une sur Roussillon et sur Beaurepaire réalisant les missions suivantes :

- Distribution de colis alimentaires et produits d'hygiène.
- Proposer un espace d'écoute confidentiel et convivial
- Aides financières
- Soutenir l'accès aux loisirs et aux vacances et proposer des temps de convivialité favorisant le lien social
- Aide aux démarches administratives et aux devoirs

Une participation financière minime (de 3 à 5 euros pour l'alimentaire) est demandée à chaque personne afin de préserver leur dignité.

Enfin les effets du covid, se sont accentués début 2022 par l'effet de la guerre en Ukraine et du contexte inflationniste.

Sur Roussillon

Le comité de Roussillon a également contribué à de nombreuses actions de collectes, brocantes et initiatives locales pour faire connaître le Secours Populaire et engranger de recettes.

L'implication de l'association dans les nombreux dispositifs proposés (Pass Région, BAFA, Service National Universel, insertion emploi, PJJ) a permis l'accueil de 19 stagiaires en 2022.

Sur 2022, une part importante de l'activité a été consacrée à l'aide alimentaire aux familles accueillies.

La hausse des familles accueillies est à mettre en perspective avec la baisse importante des produits frais récupérés lors des ramasses et l'augmentation des prix constatée depuis le début d'année 2023. Ce constat amène à un rééquilibre des postes de dépense en fonction des priorités.



Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le 24/07/2023

ID: 038-200085751-20230719-D_2023_217-DE

Sur Beaurepaire

En 2022 l'antenne de Beaurepaire a accueilli 824 personnes représentant 331 familles.

Comme pour Roussillon, le comité de Beaurepaire aide également les familles par de l'aide d'urgence. Le Comité de Beaurepaire a pu maintenir l'accueil des personnes pour les dons alimentaires et les aides diverses (vêtements, Aide gaz, fuel, meubles). Le volet d'accueil social et juridique initié en 2022 se poursuivra en 2023. Des actions d'accès aux loisirs sont maintenues notamment : les don-actions et le Père Noël vert ainsi que 3 sorties loisir pour les familles accueillies.

En 2022, la subvention a notamment permis de rénover un quart de la flotte de véhicules qui commence à vieillir par l'achat de véhicule d'occasion servant pour la collecte des denrées alimentaires, l'achat de cadeaux neuf pour le Père Noël Vert et le maintien des événements forts de l'année.

Au 1^{er} semestre 2023 le comité a dû faire réparer un véhicule tombé en panne et un autre accidenté.

Au niveau financier on constate pour les 2 comités des écarts entre le prévisionnel et le réalisé concernant des imprévus pour Beaurepaire (véhicules), l'augmentation du carburant ainsi que l'augmentation des coûts d'achat des denrées non périssables.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la demande de l'association secours populaire pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de son activité,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, À l'unanimité de ses membres,

DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 32 000,00 €, composée de 26 000 € de subvention classique et de 6 000 € de subvention exceptionnelle, à l'association Secours populaire antenne de Roussillon,

DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 15 300,00 €, composée de 9 000 € de subvention classique et de 6 300 € de subvention exceptionnelle, à l'association Secours populaire antenne de Beaurepaire

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme La Présidente, Sylvie DEZARNAUD

